

Il était alors ministre des colonies.

—copie d'un télégramme reçu du colonel Arthur Williams, M.P. de Port-Hope, Canada, commandant le 46e bataillon d'infanterie de Durham-est, Ontario, mettant ses services et ceux de son régiment à la disposition du gouvernement de Sa Majesté, pour partir immédiatement pour l'étranger. En priant le comte de Derby de bien vouloir transmettre cette requête au ministre de la guerre, j'espère que Sa Seigneurie, voudra aussi la recommander chaleureusement.

Je suis, etc.,

(Signé) CHARLES TUPPER.  
Haut-Commissaire.

Voici de plus la dépêche de Lord Lansdowne, alors Gouverneur général du Canada, adressée à Lord Derby, à ce même propos. L'honorable premier ministre peut voir que l'effectif n'y est pas mentionné, comme je l'ai laissé entendre, en parlant de mémoire :

12 février 1885.

Le gouvernement est prêt à sanctionner le recrutement de soldats, au Canada, pour servir en Egypte ou ailleurs. Les volontaires devraient être pris spécialement dans les différents bataillons locaux, organisés en vertu de l'acte impérial concernant la discipline de l'armée. Laurie—

Il s'agit du général Laurie, qui était à cette époque membre de cette Chambre :

—Laurie serait préférable à Williams. Je conseillerais l'envoi d'une brigade de trois bataillons, de 500 chacun, pris dans les provinces maritimes, l'Ancien Canada et le Nord-Ouest. Laurie pourrait commander la brigade et Williams un bataillon. Melgund aimerait à servir comme major de brigade; toutes les dépenses seraient à la charge de l'échiquier impérial.

Plusieurs VOIX : Ecoutez, écoutez.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable ministre dit : "Ecoutez, écoutez", mais je lui demanderais de comparer la position du Canada, à cette date, avec ce qu'elle est aujourd'hui. Ignore-t-il que les ressources du pays venaient d'être largement mises à contribution pour assurer la construction d'un chemin de fer transcontinental, qu'on considérait, en Angleterre, comme étant de la plus haute importance pour la défense de l'Empire ? Je lui rappellerai aussi, qu'à cette époque nous étions à la veille de l'insurrection du Nord-Ouest, qui a coûté \$6,000,000 au Canada. C'était là une raison suffisante pour nous dispenser de faire ce que l'honorable et le devoir exigent de nous en ce moment.

Nous avons alors sur les bras une guerre que le Canada a supportée et payée sans le secours d'un seul soldat anglais.

Le MINISTRE DU COMMERCE (Sir Richard Cartwright) : L'honorable député peut-il me donner la date de cette dépêche ?

Sir CHARLES TUPPER : Le 12 février, 1885. Et mon honorable ami (sir Adolphe Caron) qui était alors ministre de la Milice, me dit—

Sir ADOLPHE CARON : L'insurrection a éclaté en février.

Sir CHARLES TUPPER : J'avais donc raison de donner ce fait comme preuve.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : C'est une mauvaise note pour le gouvernement du jour qui voyait venir la rébellion et n'a rien fait pour l'empêcher.

Sir CHARLES TUPPER : Je crains que mon honorable ami ne cherche à détourner la discussion.

M. FOSTER : N'oubliez pas votre vieille carabine.

Sir CHARLES TUPPER : Que dire, aussi, M. l'Orateur, de cette attitude du ministre des Travaux publics qui, à son retour de France, employa toute son influence sur le gouvernement, et tous les efforts des journaux à sa dévotion pour propager dans la province de Québec et parmi ses compatriotes les idées qu'il avait rapportées de son séjour à l'étranger.

Je ne ferai qu'exprimer l'opinion générale, une opinion basée sur des preuves indéniables, en parlant comme je vais le faire de la démission de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa).

A quoi faut-il donc attribuer cette démission ? C'est le ministre des Travaux publics, ou du moins, le peuple est sous l'impression que c'est lui, qui a induit un de ses partisans à donner sa démission et à dénoncer en termes vigoureux la conduite du premier ministre, comme étant inconstitutionnelle et inexcusable.

Voilà la position ! A-t-on jamais vu dans toute l'histoire du Canada un pareil spectacle ? A-t-on jamais vu un ministre induire un de ses partisans à donner sa démission et à dénoncer, sous sa propre signature, la conduite du premier ministre, et à prouver, comme il le dit, par les paroles mêmes du premier ministre, qu'il a violé la constitution de son pays ?

L'honorable député donna donc sa démission ; et qu'arriva-t-il ensuite ? Le gouvernement venait de recevoir un défi, comme jamais gouvernement d'aucun pays n'en a reçu ; un de ses partisans l'accusait de trahison, et d'avoir violé la constitution ; et quand cet ancien partisan s'est présenté de nouveau devant ses électeurs, le gouvernement n'a pas osé lui donner un adversaire. Je répète que jamais gouvernement n'a donné une exhibition aussi pitoyable.

Voici la lettre que ce député adressait à son chef, le premier ministre :

A sir Wilfrid Laurier, C.P.

M. le ministre.—Dans une déclaration publiée, le 4 octobre, par le "Globe" de Toronto, vous avez dit à propos de l'envoi de milices canadiennes au Transvaal : "Suivant mon interprétation de la loi sur la milice, et je puis dire que j'ai étudié cette loi ces jours-ci, nos volontaires sont enrôlés pour la défense du Dominion. Ils